



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

Prime de déménagement

Vérfifié le 01 avril 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

À l'occasion de la naissance de votre 3^e enfant ou de tout autre enfant supplémentaire, vous pouvez bénéficier d'une prime de déménagement, sous certaines conditions.

De quoi s'agit-il ?

La prime de déménagement est une aide attribuée, sous conditions, si vous déménagez et si vous avez au moins 3 enfants à charge. Elle correspond aux dépenses réellement engagées pour votre déménagement, dans une certaine limite. Elle est versée par la caisse d'allocations familiales (Caf) ou la Mutualité sociale agricole (MSA),

Qui est concerné ?

Cette prime vous est attribuée si vous remplissez, dans les 6 mois suivant votre déménagement, les 3 conditions suivantes :

- Vous avez au moins 3 enfants à charge (nés ou à naître)
- Votre déménagement a lieu entre le 1^{er} jour du **mois civil** (<https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R56113>) qui suit la fin de votre 3^e mois de grossesse et le dernier jour du mois précédant le 2^e anniversaire de votre dernier enfant
- Vous avez droit à l'**aide personnalisée au logement (APL)** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12006>) ou à l'**allocation de logement familiale (ALF)** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13132>) pour votre nouveau logement.

Démarche

Cas général (Caf)

Vous devez envoyer à la Caf, dans un délai de 6 mois maximum après le déménagement, un dossier constitué :

- du formulaire cerfa n°11363 de demande de prime de déménagement,
- et des justificatifs des frais engagés (facture de l'entreprise de déménagement, facture de location d'un véhicule, etc.).

Demande de prime de déménagement (Caf)

Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf)

Accéder au
service en ligne ↗

(<https://www.caf.fr/wps/portal/caffr/aideseetservices/lesservicesenligne/faireunedemandedeprestation#/logement/dpd>)

Régime agricole (MSA)

Vous devez envoyer à la MSA, dans un délai de 6 mois maximum après le déménagement, un dossier constitué :

- du formulaire cerfa n°11363 de demande de prime de déménagement,
- et des justificatifs des frais engagés (factures de l'entreprise de déménagement, de location d'un véhicule, de garde-meuble etc.).

Demande de prime de déménagement (MSA)

- Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (MSA)

Autre numéro : S7102i

Accéder au
formulaire(pdf - 47.6 KB) ↗

(<http://www.msa.fr/lfy/documents/11566/48471/Demande+de+prime+de+demenagement.pdf>)

Montant

Il est égal au montant des frais réels de déménagement dans la limite d'un plafond qui varie selon le nombre d'enfants à charge.

Prime de déménagement - Montant maximum en fonction du nombre d'enfants à charge

Enfants à charges	Montant maximum
3 enfants	995,54 €
4 enfants	1 078,51 €
Par enfant supplémentaire	82,96 €

Versement

La prime fait l'objet d'un seul versement après production de la justification des dépenses engagées (facture acquittée de déménageur ou de l'entreprise qui a loué le véhicule, frais d'essence...).

Si votre situation est précaire, vous pouvez solliciter une avance sur présentation d'un devis.

L'avance peut représenter de 50 % à 75 % du montant du devis, dans la limite de la prime qui sera due.

Vous devrez fournir la facture acquittée, dans les 6 mois suivant le déménagement, pour justifier votre droit et obtenir le solde de la prime.

Renseignez-vous auprès de votre caisse.

Caf

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Caisse d'allocations familiales \(Caf\)](http://www.caf.fr/allocataires/ma-caf-recherche/)  (<http://www.caf.fr/allocataires/ma-caf-recherche/>)

MSA

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Mutualité sociale agricole \(MSA\)](https://www.msa.fr/lfy/web/msa/contact/coordonnees-msa)  (<https://www.msa.fr/lfy/web/msa/contact/coordonnees-msa>)

Recours en cas de refus

Pour contester la décision de refus, il faut envoyer un courrier à votre Caf () ou à votre MSA () dans un délai de 2 mois et saisir la commission de recours amiable qui examinera votre réclamation.

Changement de situation

Régime général (Caf)

Changement de situation familiale

Déclarez rapidement tout changement dans votre situation familiale.

Exemple :

Être en couple peut vous ouvrir de nouveaux droits. Renseignez-vous auprès de votre Caf ().

Allocations et prestations familiales - Déclaration de situation (Caf)

Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf)

Accéder au
service en ligne [↗](https://wwwd.caf.fr/wps/myportal/caffr/moncompte/monprofil#/profilcomplet)
(<https://wwwd.caf.fr/wps/myportal/caffr/moncompte/monprofil#/profilcomplet>)

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Caisse d'allocations familiales \(Caf\)](http://www.caf.fr/allocataires/ma-caf-recherche/) [↗](http://www.caf.fr/allocataires/ma-caf-recherche/) (<http://www.caf.fr/allocataires/ma-caf-recherche/>)

Changement de domicile

Vous pouvez signaler votre changement de domicile en utilisant le service de changement d'adresse en ligne :

Changement d'adresse en ligne

Direction de l'information légale et administrative (Dila) - Premier ministre

Pour déclarer vos nouvelles coordonnées, simultanément auprès de plusieurs services de l'administration et de fournisseurs d'énergie.

Accéder au
service en ligne [↗](https://www.service-public.fr/compte/activer-un-espace-particulier?lienDemarche=https://psl.service-public.fr/mademarche/JeChangeDeCoordonnees/demarche)
(<https://www.service-public.fr/compte/activer-un-espace-particulier?lienDemarche=https://psl.service-public.fr/mademarche/JeChangeDeCoordonnees/demarche>)

Régime agricole (MSA)

Changement de situation familiale

Déclarez rapidement tout changement dans votre situation familiale.

Exemple :

Être en couple peut vous ouvrir de nouveaux droits. Renseignez-vous auprès de votre MSA ().

MSA - Espace particuliers

Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (MSA)

Se munir de ses identifiants.

Accéder au
service en ligne [↗](http://www.msa.fr/lfr/services-en-ligne/particuliers)
(<http://www.msa.fr/lfr/services-en-ligne/particuliers>)

Vous pouvez aussi vous rendre sur place ou envoyer le formulaire [cerfa n°11423](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R50542) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R50542>) par courrier.

Allocations et prestations familiales - Déclaration de situation (MSA)

- Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (MSA)

Accéder au
formulaire(pdf - 80.5 KB) ↗

(<https://www.msa.fr/lfy/documents/11566/132715/D%C3%A9claration+de+situation+pour+les+prestations+familiales+et+aides+au+logement.pdf>)

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Mutualité sociale agricole \(MSA\)](https://www.msa.fr/lfy/web/msa/contact/coordonnees-msa) ↗ (<https://www.msa.fr/lfy/web/msa/contact/coordonnees-msa>)

Changement de domicile

Vous pouvez signaler votre changement de domicile en utilisant le service de changement d'adresse en ligne :


Changement d'adresse en ligne

Direction de l'information légale et administrative (Dila) - Premier ministre

Pour déclarer vos nouvelles coordonnées, simultanément auprès de plusieurs services de l'administration et de fournisseurs d'énergie.

Accéder au
service en ligne ↗

(<https://www.service-public.fr/compte/activer-un-espace-particulier?lienDemarche=https://psl.service-public.fr/mademarche/JeChangeDeCoordonnees/demarche>)

 **A noter** : si vous changez de département, la MSA de votre domicile de départ s'occupera automatiquement du transfert du dossier vers votre nouvelle caisse. Ce transfert se fera dès l'enregistrement de votre nouvelle adresse.

Textes de loi et références

- [Code de la construction et de l'habitation : articles D823-20 à D823-22](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000038878897/) ↗ (<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000038878897/>)
- [Instruction interministérielle du 19 mars 2021 relative à la revalorisation au 1er avril 2020 des prestations familiales servies en métropole et outre-mer \(PDF - 8.1 MB\)](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/2021.5.sante.pdf) ↗ (<https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/2021.5.sante.pdf>)

Services en ligne et formulaires

- [Demande de prime de déménagement \(Caf\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1257) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1257>)
Service en ligne
- [Demande de prime de déménagement \(MSA\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R50401) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R50401>)
Formulaire

COMMENT FAIRE SI...

- [Je déménage](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14128) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14128>)

Tous les comment faire si... (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/comment-faire-si>)